

Amende tribunal de police

Par bryandroit, le 12/01/2016 à 20:27

Bonjour,

Je suis étudiant en droit et, l'année dernière, je prenais le train pour aller à la fac, je ne pouvais pas toujours payer et je me suis pris quelques amendes. Là, surprise, j'ai reçu une lettre de majoration de 300 € décidée par le tribunal de police or je suis étudiant et je n'ai aucun revenus. Je voudrais savoir comment ça va ce passer ? Merci.

Par Tisuisse, le 13/01/2016 à 07:14

Bonjour,

Les abonnement SNCF existent avec un tarif préférentiel pour les étudiants, que n'avez-vous pris un tel abonnement.

Dans la mesure où un jugement a été prononcé, c'est au Juge d'Exécution des peines qu'il faut vous adresser ne serait-ce que pour obtenir un échéancier de versement. Je suis étonné que, pour un étudiant en droit, vous ne savez pas tout ça.